



PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de  
l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le

**15 AVR. 2019**

Unité Départementale de l'Isère

Affaire suivie par : Claire-Marie  
N'GUESSAN  
Pôle Risques Technologiques  
Tél. : 04 76 69 34 11  
Courriel : [claire-marie.nguessan@developpement-durable.gouv.fr](mailto:claire-marie.nguessan@developpement-durable.gouv.fr)

Le Préfet,  
à  
Mesdames et Messieurs les membres  
de la Commission de Suivi de Site du Sud Grenoblois

**OBJET :** Commission de Suivi de Site du Sud Grenoblois – Compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2018

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre, ci-joint, le projet de compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 24 octobre 2018 en préfecture.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire part de vos observations éventuelles sur ce compte-rendu sous un délai d'un mois à réception du présent courrier.

Vous transmettez vos observations, préférentiellement par mail, à l'unité départementale de la DREAL qui est chargée d'assurer le secrétariat de la CSS ([ud-i.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-i.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr)).

Nous vous informons par ailleurs que le site CLIC-CSS/PPRT Rhône Alpes [http://www.clic\\_rhonealpes.com](http://www.clic_rhonealpes.com) a été fermé. Il n'est donc plus accessible à cette adresse.

L'ensemble des documents des CSS et PPRT de la région Auvergne-Rhône-Alpes est maintenant disponible sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes à l'adresse suivante : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpementdurable.gouv.fr/concertation-sur-les-risques-technologiques-pprt-r4249.html>.

Cette page est également accessible sur la page d'accueil de l'internet de la DREAL via un lien dans les accès rapides.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet par délégation  
la Secrétaire générale adjointe

**Chloé LOMBARD**

Destinataires  
Les membres de la CSS

Collège "administrations de l'Etat" :

- le préfet du département de l'Isère ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Rhône-Alpes ou son représentant,
- la directrice départementale des territoires (DDT) de l'Isère ou son représentant,
- la directrice du service interministériel de défense et de protection civile (SIACED-PC) ou son représentant,
- le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes ou son représentant,
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Rhône-Alpes ou son représentant,

Collège "élus des collectivités territoriales" :

- le maire de la commune de Champagnier ou son représentant élu,
- le maire de la commune de Champ sur Drac ou son représentant élu ,
- le maire de la commune de Claix ou son représentant élu,
- le maire de la commune d'Echirolles ou son représentant élu ,
- le maire de la commune de Grenoble ou son représentant élu ,
- le maire de la commune de Jarrie ou son représentant élu ,
- le maire de la commune de Le Pont de Claix ou son représentant élu,
- le président de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (La Métro) ou son représentant élu ,
- le président du Conseil Départemental ou son représentant élu.

Collège "exploitants" :

- le directeur de l'établissement ARKEMA de Jarrie ou son représentant,
- le directeur de l'établissement FRAMATOME de Jarrie ou son représentant,
- le directeur de l'établissement SUEZ RR IWS Chemical France (ex SITA REKEM) de Le Pont de Claix ou son représentant,
- le directeur de l'établissement VENCOREX de Le Pont de Claix ou son représentant,
- le directeur de l'établissement UMICORE (ex EUROTUNGSTENE) de Grenoble ou son représentant,
- le directeur de l'établissement ISOICHEM de Le Pont de Claix ou son représentant,

Dans le cadre de la liquidation et de la reprise d'une partie des activités d'ISOICHEM :

- Maîtres SOUCHON et TALAMONI, liquidateur judiciaire désigné dans le cadre de la liquidation de ISOICHEM
- le directeur de l'établissement EXTRACTIVE.

Collège "riverains" :

- la présidente de l'association de défense inter-communale de l'environnement (ADICE) de Champ sur Drac ou son représentant,
- le président de l'association des riverains de la plate-forme chimique de Le Pont de Claix (AR2PC) ou son représentant,
- le principal du collège Le clos Jouvin à Jarrie ou son représentant,
- M Pierre CLEMENT, riverain
- Mme Michèle BENOIS, riveraine,
- le président du conseil syndical NEXITY de la copropriété du quartier Arc en Ciel à Le Pont de Claix ou son représentant,
- le président de LAHGLO, les associations des Habitants du Grand Grenoble ou son représentant,

Collège "salariés" :

- le secrétaire du CHSCT de la société ARKEMA à Jarrie ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société FRAMATOME à Jarrie ou son représentant,
- le représentant du personnel de la société SUEZ RR IWS Chemical France (es SITA REKEM) à Le Pont de Claix,
- le secrétaire du CHSCT de la société VENCOREX à Le Pont de Claix ou son représentant,
- le secrétaire du CHSCT de la société UMICORE (ex EUROTUNGSTENE) à Grenoble ou son représentant,

Personnalité qualifiée :

- le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère ou son représentant.

**La DREAL/UD38**

- les inspecteurs référents

**La DREAL/UD38**

- SPRICAE : S Vienot / R Campillo / T Devillers